

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 19 juin 2025  
Date d'affichage 19 juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250625-CM2506-DEL06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

***Nombre de conseillers***

en exercice 29  
présents 18+11 procurations  
votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**

**LE VINGT CINQ JUIN** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Dominique MORANCE, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

M. Éric PAPILLON	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à M. Carl GUILLEMIN)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**COMPOSTEURS COLLECTIFS**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE PUBLIC**

Le Conseil municipal ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'environnement, notamment ses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets ;

**Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;  
**Vu** le plan de prévention des déchets ;  
**Vu** la circulaire du 24 avril 2015 relative au compostage de proximité.  
**Vu** les projets de convention ;  
**Vu** le rapport le Maire.

**Considérant** que dans le cadre de sa politique de développement durable et de gestion responsable des déchets, la commune de La Ferté-Bernard, en partenariat avec le bailleur social Sarthe habitat et le SYVALORM (Syndicat mixte de valorisation des déchets), souhaite s'engager dans la mise en place de sites de compostage collectif à destination des habitants.

**Considérant** que cette initiative vise à favoriser la réduction des déchets organiques en permettant aux usagers volontaires de composter leurs biodéchets au sein d'espaces dédiés, implantés soit sur le domaine public communal, soit sur des terrains appartenant à Sarthe habitat.

**Considérant** que le compost produit sera redistribué localement, sans contrepartie commerciale, aux usagers ou utilisé pour les espaces verts de la commune.

**Considérant** que le SYVALORM s'engage à accompagner techniquement et matériellement cette démarche, en mettant à disposition gratuitement les équipements nécessaires, en assurant leur installation initiale avec l'association ATHENA, ainsi que leur maintenance et leur suivi pendant trois ans.

**Considérant** que deux sites ont été identifiés à ce jour sur le domaine public communal, situés rue Le Nôtre et rue de Lauffen.

**Considérant** que la commune, pour les sites implantés sur son domaine, s'engage notamment à mettre à disposition le foncier, à fournir la matière sèche nécessaire et à promouvoir l'initiative auprès de la population.

**Considérant** que pour les sites situés sur des terrains appartenant à Sarthe habitat, ce dernier s'engage à accompagner la mise en œuvre du dispositif auprès de ses locataires et à faciliter la coordination locale.

**Considérant** qu'il convient d'encadrer juridiquement ce projet par la signature de conventions adaptées, selon la nature du foncier concerné.

**Considérant** que ces conventions seront conclues pour une durée de trois ans, renouvelables tacitement par périodes successives d'un an pendant cette durée.

Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** Le projet de mise en place de sites de compostage collectif sur le territoire communal, en partenariat avec le SYVALORM et Sarthe habitat.
- **APPROUVE** l'implantation des sites de compostage collectif aux emplacements identifiés rue Le Nôtre et rue de Lauffen, tout en se réservant la possibilité d'étendre cette implantation à d'autres espaces communaux ou partenariaux à l'avenir.

- **APPROUVE** La conclusion des conventions suivantes :
  - ✓ Une convention tripartite entre la Ville, le SYVALORM et Sarthe habitat pour les sites sur le foncier de Sarthe habitat.
  - ✓ Une convention bilatérale entre la Ville et le SYVALORM pour les sites sur le domaine public communal.
- **VALIDE** que la durée des conventions est fixée à trois (3) ans, renouvelables tacitement par périodes successives d'un an pendant cette durée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre du projet.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Edith ALIX

Pour Copie conforme

Le Maire,  
Didier REVEAU

*Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée*